

Mairie du MOLAY-LITTRY
Calvados

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 SEPTEMBRE 2020

Présents : Mrs BERTIER, MARIOTTI, Mme MOTTIN, Mr FURDYNA, Mme PHILIPPE, Mr MAHIEU, Mme LE BATARD, Mrs PHILIPPE Louis, PLINE, DIMESIC, Mme LEONARD, Mrs VILLEDIEU, DEFRANCE, MORICE, Mmes BUTET, AGNÈS, EUDES, Mr ROUZIC, Mme LECOINTRE, Mr MAHEUT, Mme DUPONT.

Absents Excusés : Mmes GODARD, LEGOUPIL

Secrétaire : Mme DUPONT

Pouvoir : Mme GODARD a donné pouvoir à Mme LEBATARD
Mme LEGOUPIL a donné pouvoir à Mme PHILIPPE

2020/062 : COMMISSION FINANCES

La Commission des Finances a pris connaissance des investissements prévus au budget engagés et réalisés et ceux restant à faire pour l'année 2020.

Celle-ci propose au Conseil Municipal 2 décisions modificatives, tenant compte de l'intégration des résultats du budget annexe clôturé le 31 décembre 2019 et des nouveaux investissements à prévoir.

Le Conseil Municipal décide de prendre d'une part la décision modificative n° 6 suivante sur le budget principal :

Section de Fonctionnement :

Recettes : art 002 (excédent du budget annexe) : 8,38 euros

Dépenses : art 678 (charges exceptionnelles) : 8,38 euros

Section d'investissement :

Recettes : art 001 (excédent du budget annexe) : 31 974 euros

Dépenses : art 2315 (poteaux incendie) : 25 734 euros

art 2313 (travaux porte mairie) : 5 400 euros

art 2183 (ordinateur portable mairie) : 840 euros

et d'autre part la décision modificative n° 7 suivante

Section d'investissement :

art 2315 : travaux à définir : - 10 400 euros

art 2315 : travaux terrain pétanque : + 7 500 euros

art 2188 : arroseurs : + 2 900 euros.

Mme MOTTIN, Adjointe au Maire, présente au Conseil Municipal l'historique du régime indemnitaire du personnel communal.

Celui-ci avait bénéficié en 2019 d'une prime exceptionnelle tenant compte de l'investissement des agents lors des événements communaux.

Le Conseil Municipal décide de reconduire à l'unanimité celle-ci pour l'année 2020 et autorise le Maire à prendre les arrêtés individuels précisant les conditions d'attribution.

Le Conseil Municipal décide de ne pas renouveler celle-ci en 2021 et de privilégier l'évolution de carrière des agents en tenant compte de leur statut.

2020/063 : CHEMINS RURAUX

Mr VILLEDIEU, Conseiller Municipal et responsable du suivi des chemins communaux, présente au Conseil Municipal un bilan de sa première journée de nettoyage avec les bénévoles le samedi 12 Septembre 2020 au niveau du Lieu Fleury.

Le problème le plus récurrent à maîtriser sera « la renouée du Japon » plante envahissante.

Une seconde matinée est programmée le samedi 26 Septembre 2020.

Un contact avec les propriétaires riverains a été pris pour faciliter cet aménagement, selon les accords consentis, ceux-ci devront être actés par une convention avec la Commune précisant les modalités d'intervention sur ce site.

Le Conseil Municipal félicite l'ensemble des intervenants et les remercie pour leur investissement.

2020/064 : ATELIER

La Commission « Atelier » a visité les locaux des services techniques pour connaître le lieu et les conditions de travail des agents communaux.

Chacun a pu se rendre compte du fonctionnement il en ressort que des améliorations sont à prévoir. Des devis vont être établis dans ce sens qui seront présentés au Conseil Municipal pour validation.

Le programme de « gestion différenciée » des espaces verts va être réactualisée et une réflexion va s'engager sur les petites surfaces de tonte pour un nouvel aménagement de ces espaces.

Le Conseil Municipal valide la proposition de la société Manasoft pour un abonnement annuel sur les modules d'absences, d'heures, de gestion de temps des agents communaux pour un montant de 504 euros HT.

Le Conseil Municipal a également étudié la charte de prêt du matériel. Certaines interrogations demeurent.

De ce fait, le Conseil Municipal diffère sa décision et charge Mr MARIOTTI, Adjoint au Maire, d'approfondir certains éléments permettant aussi bien à l'agent qu'à la collectivité de respecter la réglementation.

Mr PLINE, Conseiller Municipal, a établi une liste des travaux à programmer dans les salles, et notamment la salle des fêtes. Ceux-ci feront l'objet d'un planning d'intervention en fonction des urgences.

2020/065 : PLUi

Mr FURDYNA, Adjoint au Maire, a présenté au Conseil Municipal lors d'une réunion le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) avec ses modalités de fonctionnement.
Ce document planifie l'urbanisme au niveau intercommunal.

L'enquête publique est en cours jusqu'au 25 Septembre 2020.

2020/066 : ASSOCIATION « MOLY VEHICULES PASSION »

Le Conseil Municipal décide d'allouer à l'Association « Moly Vehicule Passion » une subvention de 500 euros pour débiter son activité.
Cette aide devra être reversée à la collectivité en cas de dissolution de l'association.

Le Conseil Municipal se félicite des animations programmées pour cette association qui apporte un dynamisme à notre Commune.

2020/067 : ANTENNE TDF

Mme MOTTIN, Adjointe au Maire, présente au Conseil Municipal le résultat des négociations engagées d'une part avec TDF et d'autre part avec la Société Valocime pour le pylône situé Rue de Tainville.

Le Conseil Municipal accepte d'établir avec TDF un bail pour une durée de 20 ans à compter du 1er Janvier 2021 pour un loyer annuel de 7 500 euros net révisable tous les ans et autorise le Maire à signer cet acte notarié.

2020/068 : MARCHÉ

Le Maire informe le Conseil Municipal que la convention de délégation du marché avec Mr Christian HAMON, placier, est échue depuis le 31 Décembre 2019.

Le Conseil Municipal accepte de régulariser celle-ci et autorise le Maire à signer son renouvellement pour 3 ans à compter du 1^{er} Janvier 2020.

Celle-ci précise les modalités de fonctionnement du marché.

2020/069 : PROJET DE PARC ÉOLIEN SUR LES COMMUNES DE CARTIGNY L'EPINAY ET SAINT MARCOUF DU ROCHY.

Le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune étant dans le périmètre du projet d'installation du parc éolien sur les communes de Cartigny l'Épinay et Saint Marcouf du Rochy doit donner son avis sur ce dossier.

Le Conseil Municipal est favorable aux initiatives du développement de l'éolien, mais décide de voter à l'unanimité contre ce projet pour soutenir l'action des communes concernées par celui-ci et qui ne répond pas à leurs attentes.

2020/070 : DÉLÉGUÉS

Dans le cadre de la Commission de contrôle des listes électorales, la Commune doit désigner un Conseiller Municipal.

Le Conseil Municipal nomme Mme Nathalie LEGOUPIL pour y siéger, celle-ci sera accompagnée d'un délégué du Tribunal et d'un délégué du Préfet qui sont en cours de nomination.

Le Conseil Municipal désigne également Mr Fabrice MAHIEU, délégué titulaire et Mr Éric VILLEDIEU délégué suppléant pour siéger au sein du Syndicat Intercommunal d'Aménagement des Rivières du Bessin (SIARB).

2020/071 : LOGEMENT

Le Maire propose au Conseil Municipal de réévaluer le loyer du logement communal situé 20 Rue Bernard Sébert occupé par Mme Dessoit Mauricette et ce, suite aux travaux qui ont été réalisés.

Le loyer sera fixé à 350 euros à compter du 1^{er} octobre 2020.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le bail correspondant.

2020/072 : LOTISSEMENT « LES RIVES DU BOSQ »

Le Conseil Municipal a pris connaissance de l'évolution du chantier du lotissement « les Rives du Bosq », avec des photographies. Le suivi est rigoureux et le partenariat avec la Commune et le lotisseur est constructif prenant en compte le fonctionnement futur lié à l'entretien de ce lotissement.

Le Maire est autorisé à régulariser par acte notarié la cession du terrain faite par Mr et Mme MASSINOT Alain, riverains de ce lotissement pour la réalisation des travaux de sécurité de la rue de la Moignerie.

2020/073 : PLAN DE SAUVEGARDE DE LA COMMUNE

Le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune va établir un plan de sauvegarde. Il s'agit d'un travail complexe permettant de mettre en place un outil opérationnel pour gérer un évènement de sécurité civile.

Celui-ci s'appuie sur une connaissance des risques menaçant le territoire communal et où chaque élu va y être associé.

2020/074 : REMBOURSEMENT FRAIS CHAUFFAGE

Le Conseil Municipal autorise le Maire à recouvrer la redevance de chauffage pour l'hiver 2019-2020 du bureau occupé par le Syndicat d'Eau dans les locaux de la Mairie.

Celle-ci s'élève à 177,11 euros et sera imputée à l'article 70870 (remboursement de frais).

2020/075 : BÂTIMENT 81 RUE DE LA GARE

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la complexité du dossier concernant l'immeuble privé 81 Rue de la Gare où un arrêté de péril a été pris.

Cet ensemble immobilier impacte différents propriétaires.

Le Conseil Municipal charge le Maire en partenariat avec le notaire de trouver une solution tout en restant dans le cadre de la réglementation.